

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRÉSENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (5) :

Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à Mme BOURAT
Mme BARREAU donne pouvoir à M.PICHON
M.PREHER donne pouvoir à Mme AZIHARI
Mme MOREAU donne pouvoir à P. PEROCHON

EXCUSES (1)

Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : M.BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Jean Pierre ABELIN

OBJET : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne – Soutien au dispositif DEMOS au titre de l'année 2019

Le dispositif Démos mis en place en 2017 pour une durée de trois ans sur le territoire de la communauté d'agglomération permet de toucher les publics éloignés de toute pratique artistique et culturelle, en particulier les jeunes issus des quartiers prioritaires ou des territoires ruraux souvent dotés de moins d'équipements d'enseignement artistique.

Les communes de Châtellerault, Naintré, Thuré associé à Scorbé-Clairvaux, Dangé-Saint-Romain et La Roche-Posay accueillent 7 groupes de 15 enfants chacun.

Afin de soutenir la poursuite de ce projet, Grand Châtellerault sollicite une subvention d'un montant de 15 000 € auprès de la CAF.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt de la mise en place d'une action favorisant l'éducation des enfants, la mixité sociale et l'accompagnement à la parentalité,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter auprès de la CAF l'octroi d'une subvention d'un montant de 15 000 € pour le financement du projet DEMOS sur le territoire,

- d'autoriser le Président , ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Les recettes seront imputées sur la ligne budgétaire 311.5/6574/5100.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 15/05/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER